

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 30 mai 2016

Délibération 2016.CA.10
Dossier I-SITE

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 codifié aux articles R719-51 et suivants du code de l'éducation,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Vu la délibération 2016.CA.06 du 25 avril 2016 portant élection du président d'UBFC,

Considérant que le projet I-SITE BFC figure parmi les deux projets I-SITE retenus par le jury international en janvier 2016,

les membres du conseil d'administration sont informés de l'avancée du dossier par le coordinateur, Monsieur Alain DEREUX.



Nicolas CHAILLET
Président d'UBFC

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Recteur coordonnateur des académies de Besançon et Dijon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »